



ASSEMBLEE GENERALE DU 29 mars 2019

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et, en particulier, à :

- Madame Marie-Christine BUNLON, vice-présidence du conseil départemental en charge des personnes âgées, représentant la présidente, madame Valérie SIMONET et Laurent DAULNY, vice-président en charge de l'éducation, du sport, du patrimoine et de la culture ;
- Monsieur Pascal SAVOURAT, chef de service, service sports, loisirs nature, vie associative au conseil départemental de La Creuse ;
- Monsieur Hervé JAROIR, délégué aux sports, représentant monsieur Michel VERGNIER, maire de Guéret ;
- Monsieur Antoine ARKI, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Chef de service jeunesse, sports et vie associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (D.D.C.S.P.P.) ;
- Monsieur Patrick GIRARD, Président du CDOS 86, représentant des CDOS au CA du CNOSF
- Monsieur André CHATEAUVIEUX, membre d'honneur du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse et représentant le comité départemental d'athlétisme ;
- Monsieur Bernard PARENTON, vérificateur aux comptes ;
- Aux présidents ou représentants des comités départementaux sportifs ;

Il présente les excuses de :

- Madame Valérie SIMONNET, Présidente du Conseil Départemental ;
- Monsieur Laurent DAULNY, vice-président du Conseil départemental, chargé de l'Education, du Sports, patrimoine et culture ;
- Monsieur Michel VERGNIER, maire de Guéret.
- Monsieur Jean-Jacques LOZACH, sénateur de La Creuse et membre d'honneur du C.D.O.S. de La Creuse ;
- Monsieur Denis MASSEGLIA, président du Comité National Olympique et Sportif Français ;
- Monsieur Patrick POITEVIN, membre d'honneur du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse ;
- Monsieur Michel DELAGRANDE, membre d'honneur du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Appel des Comités - Vérification des pouvoirs et du quorum
2. Désignation des assesseurs et des scrutateurs
3. Ouverture de l'Assemblée Générale
4. Compte rendu et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018
5. Rapport moral du président - Approbation
6. Rapport d'activités
7. Rapport financier du Trésorier-général - rapport des vérificateurs aux comptes - Approbation
8. Affectation du résultat et approbation
9. Cotisations pour 2019
10. Choix des grandes orientations pour 2019 - Convention pluriannuelle d'objectifs
11. Budget prévisionnel 2019
12. Cooptation de membres au comité directeur
13. Elections de deux vérificateurs aux comptes
14. Questions diverses : Si vous désirez qu'une ou des question(s) soit traitée(s) lors de l'Assemblée Générale, nous vous serions reconnaissant de la faire parvenir avant le 22 mars 2019 au président.
15. Interventions des personnalités

1. APPEL DES COMITES - VERIFICATION DES POUVOIRS ET DU QUORUM

Treize comités départementaux sont présents.

Vingt adhérent au CDOS et sont à jour de leur cotisation 2018. La structure "Le paradis de Pablo" adhère pour l'utilisation du logiciel BASI COMPTA. Le quorum étant fixé au tiers des voix des membres présents soit huit, le quorum est atteint et cette assemblée générale peut valablement délibérer.

2. DESIGNATION DES ASSESSEURS ET DES SCRUTATEURS

L'article 6 des statuts mentionne au quatrième paragraphe "*Les votes portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret*". Cela signifie que les rapports et le choix des orientations peuvent faire l'objet d'un vote à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce type de vote ?

L'assemblée décide de retenir le vote à "main levée" pour l'ensemble des votes.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président déclare cette assemblée générale ouverte à 18 heures 35.

4. COMPTE-RENDU ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2019

Le président demande si des modifications sont à apporter à ce compte-rendu.
Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT MORAL (présenté par le Président Christian Lagrange)

La maladie vous remémore parfois que vous n'êtes qu'un homme, pas un être invincible. Elle s'est rappelée à moi en ce début d'année 2018 et m'a obligé à suspendre mes activités de février jusqu'au mois de juin. C'est pour cela, que vous verrez tout à l'heure, à la lecture du compte rendu d'activité, que celle-ci est sensiblement moindre que les autres années. Je tiens à remercier tous les membres du bureau avec mention particulière à Sébastien, Jean Louis et Michel pour avoir géré avec perfection mon absence et fait en sorte qu'elle n'influe pas sur l'activité du CDOS Creuse.

Encore une année de diminution des subventions, le budget général du sport a connu une baisse de 7%, ce qui a entraîné une réduction de l'enveloppe dédiée aux clubs et comités départementaux de 50%. Elle a permis de satisfaire presque la totalité des comités. Sans le FDVA 2 nous n'aurions rien obtenu en ce qui concerne les subventions pour les clubs. Je tiens à remercier M. le Préfet Chopin, qui a soutenu le sport creusois, en faisant en sorte que la part du FDVA 2 qui nous était attribuée, compense le manque de CNDS. Je remercie également les agents et responsables de la DDCSPP et du Conseil Départemental pour le travail d'équilibriste comptable qu'ils ont effectué en réussissant à satisfaire la majorité du monde sportif creusois avec le peu de moyens dont ils disposaient.

Depuis quelques années, la gestion des financements du sport creusois, fonctionnait d'une façon atypique et était géré d'une manière collégiale au sein d'une commission composée par l'Etat, le Conseil Départemental et le CDOS ce dernier représentant le monde sportif. Il faut souligner que c'était une gestion intelligente et de proximité des moyens financiers qui étaient attribués aux clubs et comités.

Au cours de cette année, pour faire suite aux injonctions de la Cour des Comptes de 2016, qui ne souhaitait plus que le CNDS soit géré principalement par l'Etat, une agence du sport a été évoquée. Il a été décidé que cette agence serait composée pour 30% par l'Etat, 30% pour les collectivités locales, 30% pour le monde sportif et 10% pour le secteur privé. La distribution des subventions se fera de deux façons, directement par les Fédérations et parallèlement par un parlement régional du sport composé de membres comme le préconise la déclinaison nationale. Concernant la gestion des subventions, 2019 sera une année transitoire car la mise en place de l'Agence tarde à naître. La convention constitutive a été approuvée à l'assemblée générale du 19 mars 2019. Elle sera composée pour le mouvement sportif de 6 membres sur les 15 postes à pourvoir. La nouvelle gestion ne concernera dans un premier temps que les Fédérations qui ont déposé au 1^{er} mars, un Projet Sportif Fédéral. Une enveloppe de 33,1 millions d'euros y sera réservée. 28 fédérations ont souhaitées faire partie de la phase expérimentale. Son nombre sera réduit en fonction du montant de l'enveloppe attribuée. Pour être validé, ce projet devra répondre à trois critères :

- S'inscrire dans une logique de responsabilité sociale et environnementale permettant de garantir le développement de la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires ;
- Etre établi de manière collégiale et en toute transparence au sein de la Fédération ;
- Avoir une grille de critères de répartition des aides équitables et transparents.

S'agissant des clubs et structures déconcentrées des fédérations dont le projet Sportif Fédéral ne sera finalisé que pour 2020, les financements seront, comme précédemment, répartis à hauteur

de 24,1 millions d'euros par l'intermédiaire des délégués territoriaux au sein des services déconcentrés, après examen, lors d'une commission territoriale.

Enfin, l'enveloppe spécifique de 3 millions d'euros pour le programme «J'apprends à nager» est reconduite mais elle s'adressera désormais aux enfants dès 4 ans conformément à la volonté de la Ministre de renforcer les primo apprentissages. Ce dispositif sera bientôt renforcé, au sein de l'agence nationale du sport, par un plan de développement des piscines et notamment les bassins d'apprentissage dans les territoires carencés doté de 15 millions d'euros.

Depuis fin 2017, le plan particulier pour la Creuse a été mis en place et les propositions du CDOS pour le monde sportif ont été examinées. A cette heure, nous ne connaissons pas si les 3 pages de réflexions de l'équipe dirigeante du CDOS ont attiré l'attention de Monsieur le Sous-préfet en charge du dossier, car nous n'avons eu aucun écho de ces analyses. A la demande de la mairie de Guéret, il a été proposé de refaire la piscine municipale, celle-ci a bien entendu toute mon approbation car la piscine existante datait des débuts des années 1970 et avait besoin d'être au minimum réhabilitée avec des frais de rénovation importants. Le nouveau centre aqua ludique sera construit à Courtille et devrait ouvrir ses portes en 2022 ou 2023. Inutile de vous rappeler la grande action nationale «J'apprends à nager», comment nous aurions pu mettre en place celle-ci sans piscine sur le chef-lieu du département.

Un dossier concernant le centre de préparation Olympique sur les disciplines du V.T.T. et Terre de jeux 2024 est en cours d'élaboration. Il est prévu la construction d'une piste V.T.T. dans la forêt domaniale de Guéret à l'identique de celle des J.O. de Paris 2024, un bâtiment d'accueil et la rénovation de l'IRFJS qui devrait permettre l'accueil des équipes étrangères dans d'excellentes conditions. Le COJOP (comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris) va adresser courant juin un cahier des charges qui permettra de peaufiner le dossier en cours. Ce dossier a déjà le soutien du Conseil Départemental de la Creuse, de la ville de Guéret, de la communauté de communes du Grand Guéret ainsi que des services de l'Etat. Nous espérons également avoir l'adhésion sans faille de l'association Ambition 2.24 Nouvelle-Aquitaine et des élus de notre Région. Pour information, Ambition 2.24 Nouvelle Aquitaine est une association composée entre autre du monde sportif et de la Région. Elle est chargée de coordonner, de recenser et de promouvoir les propositions des différents départements volontaires à ces projets de Terre de Jeux et héritage 2024. Les différents dossiers du territoire français seront adressés au COJOP, qui étudiera la conformité des dossiers par rapport au cahier des charges proposé. Les dossiers validés seront listés et remis pour les Jeux de Tokyo au CIO qui effectuera son choix parmi les sites retenus. Il est certain que la concurrence sera rude. Notre proposition devra démontrer qu'elle sera de qualité supérieure aux autres, tant que pour l'accueil, l'hébergement, la diététique, la sécurité, l'offre de structures santé, les infrastructures d'entraînements que ce soit pour la discipline demandée et autres : piscine, salle de musculation, etc...

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les emblèmes olympiques du CNOSF ont été transférés au COJOP, par décision du CIO. Il n'est plus possible pour le CNOSF et son réseau de structures déconcentrées (CDOS et CROS) de développer des partenariats commerciaux ne s'inscrivant pas dans le cadre du Programme Marketing Conjoint, mais également d'associer le CDOS et le CROS à des sociétés concurrentes des partenaires du Mouvement Olympique. Obligation pour nous donc soit de changer notre véhicule de marque ou d'enlever les marquages du mouvement olympiques. De plus, nous ne devons plus signer de contrats avec certains fournisseurs locaux.

Voilà un an que nous avons mis en place le CROS Nouvelle-Aquitaine. Le CDOS Creuse, représente les départements ruraux au sein de cette institution et également à la DRJSCS. Il a fallu près de

3 ans de transition pour édifier cette entité, mais contrairement à d'autres régions, cela s'est passé sans heurt, dans une ambiance constructive. La mise en place des actions se font trop lentement pour certains par rapport aux ambitions de départ, mais il ne faut pas oublier que nous sommes une région aussi vaste que l'Autriche. Pour mettre en route cette machine complexe il faut de nombreux déplacements sur un territoire de plus de 500 kms de long avec des agents et des élus qui n'avaient pas l'habitude de travailler de concert. Néanmoins, nous avons pu être dans les premières régions, à signer une convention de plan sport et Territoire. Elle a été ratifiée par Denis Masegla pour le CNOSF à Bordeaux hier (28 mars). Une convention en date du 7 mars, concernant la formation, a été signée avec le CROS et les 12 CDOS de notre Région. Cette convention permettra à notre CDOS et tous ceux de la Région, de travailler avec le CROS qui est organisme de formation.

Le CDOS travaille depuis 2 ans déjà avec ALISO concernant les réunions d'informations du CRIB, devenu bicéphale à la demande des services de l'Etat. Force de constater que les actions de cette entité commune monte en puissance et connaît de plus en plus de fréquentation lors de ses soirées thématiques.

Deux nouveaux comités départementaux ont été créés en Creuse, celui de la moto et du sport adapté, nous nous félicitons de ces créations et nous leur souhaitons la bienvenue. Le président de la ligue de volley-ball Nouvelle-Aquitaine aimerait également relancer cette discipline en Creuse et la développer dans l'ancienne Région Limousin. Il fait appel aux bonnes volontés pour que ce sport renaisse y compris en « corpo ».

6. RAPPORT D'ACTIVITES (présenté par le secrétaire Jean-Louis DEBELLUT)

Après ce rapport moral, il me reste l'apport de certaines précisions aux thèmes déjà évoqués.

Près de quatre-vingt représentations ne se résument pas en quelques phrases sans compter les rencontres ou les contacts informels. Soyez rassurés, je m'efforce d'être concis.

- Assemblées générales : Neuf représentations
- C.N.D.S. : L'annonce de cette très forte diminution de l'enveloppe budgétaire fut présentée aux structures lors de la traditionnelle réunion de présentation du CNDS et des demandes d'aide auprès du conseil départemental le 22 mars. En introduction, un courrier lu au cours de cette réunion, retraça la situation et exposa nos très vives inquiétudes quant aux restrictions budgétaires. Ensuite, nous les avons exposées auprès des deux sénateurs de la Creuse. Le député, déjà alerté, ne nous a pas reçus. Sollicitée, la presse locale a fait écho de la situation en cours.

Je n'évoquerais pas les très nombreux courriers, les échanges, les interventions entre les CDOS, les CROS, le CNOSF, les rencontres avec les services de la DDCSPP et monsieur le préfet qui nous réserva une écoute et une attention particulière.

- Commission départementale des sports : trois réunions
- Contrat pluriannuel d'objectifs (C.P.O.) : Quinze réunions
- Commission FDVA2 à la préfecture
- Le Comité Régional Olympique et sportif Nouvelle Aquitaine (C.R.O.S.) :
 - Cinq réunions de conseil d'administration auxquels Christian a participé
 - Une réunion au CNOSF
 - Deux journées en comité interrégional CDOS-CROS à Agen
- Forum des associations à Guéret
- Deux réunions avec les médaillés jeunesse et sport
- Une réunion préparatoire pour la soirée de remise des récompenses
- Groupement d'employeur La Castelmarchoise : une réunion

- Une réunion de présentation du comité départemental de sport adapté avec la participation de la DDCSPP et du conseil départemental
- Guéret "ville préolympique" : trois réunions
- Plan particulier pour la Creuse : plusieurs réunions
- Sport de nature : une réunion Évènementiels :
- Trophées des sports : tous les promus ont reçu leurs récompenses le 3 décembre à l'Espace André Lejeune à Guéret. Cette manifestation fût suivie par les récompenses aux bénévoles attribuées par le comité départemental des médaillés et de la remise officielle des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Un pot offert par le CDOS et les médaillés Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif clôtura cette soirée de récompenses.
- La maison des sports : son taux d'occupation reste identique. Toutefois, avec la suppression de la salle de réunion du premier étage, nous pourrions accueillir une ou deux nouvelles structures.
- Location de voiture : nous n'aurons pas à dénoncer notre contrat pour le véhicule automobile 5 places de marque Ford Focus 3 break. Compte tenu des destinations, son utilisation s'avère financièrement profitable aux structures qui l'empruntent.

A ce répertoire, il convient d'ajouter les réunions de comité directeur dont la première prévoyait de pallier à l'absence de Christian. En ce domaine, l'adaptation des statuts à "une sauce creusoise" permet d'apporter plus de souplesse à notre fonctionnement et surtout de répondre à la charge dévolue au secrétaire.

La réalisation et le suivi des actions se coordonnent avec notre agent de développement qui nous les présente :

- Le logiciel BASI COMPTA est utilisé par 27 associations dont une nouvelle cette année. Le CDOS gère le secteur associatif sportif et les autres domaines relèvent de la Fédération des Œuvres Laïques.
- Plusieurs soirées d'informations avec le CRIB avec une participation supérieure.
- Interventions sur le sport sans violence dans les sections sportives des collèges et lors des journées civiques et citoyennes.
- La formation aux premiers secours civiques (P.S.C.1) : sept séances près de 70 personnes formées et sur les quatre ou cinq années écoulées, plus de 300 personnes.
- Les valeurs de l'olympisme : deux sessions de deux journées civiques et citoyennes à Guéret autour des thématiques concernant le handicap, les incivilités et les valeurs de la république.
- Deux sessions de formation service civique.
- Sport-santé : Limousin sport santé
- Incivilités, discriminations, addictologies et dopage : interventions

Bien que Christian ait semblé sous-entendre une période d'inactivité importante, le secrétaire peut confirmer avoir eu de fréquents contacts. Bien sûr, il n'était pas autorisé à conduire. Bien sûr, avec le vice-président délégué, nous ne pouvons pas le remplacer au conseil d'administration du CROS. Bien sûr, il n'était pas présent pour ce CNDS 2019 et quelques autres dossiers. Maintenant, nous pouvons souhaiter que tu trouves un bon compromis entre tes multiples engagements associatifs et ta santé. Tu nous as alarmés une fois, ne recommences pas un second épisode.

Voici exposé, ce rapport d'activités qui est adopté à l'unanimité.

7. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL - RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES - APPROBATION (présenté par Pascal DARFEUILLE) - ce rapport figure en annexe 1 et 1-1.

Après distribution de la balance générale de l'exercice 2018 (support papier), le trésorier commente les divers chapitres et annonce un solde positif de 4 486.44 €.

Il apporte également des précisions à quelques questions complémentaires.

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES (Présenté par Bernard PARENTON)-ce rapport figure en annexe 2

Comme l'an passé, Bernard PARENTON officie pour la vérification des comptes et présente ses observations. Il explique point par point ces dernières.

Suite à ce rapport, le bilan financier 2018 est adopté à l'unanimité.

8. AFFECTATION DU RESULTAT ET APPROBATION

Suite à la proposition du trésorier, le solde positif sera affecté au "Report à nouveau 2019".

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

9. COTISATIONS POUR 2019

Le comité directeur propose le maintien du montant des cotisations 2018 pour cette année 2019.

Adopté à l'unanimité.

10. CHOIX DES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2019 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Le mouvement sportif et notre organisation est pris dans un tourbillon de réformes et de nouvelles pratiques de Gestion. 2019 sera une année forte de tous ces changements.

Avant la prochaine Assemblée Générale, nous devons voter les nouveaux statuts des CDOS. Pour notre entité nous avons anticipés certaines des propositions qui vous seront présentés à la prochaine A.G. En sus du Secrétaire-général Jean Louis Debllut et du Trésorier-général Pascal Darfeuille, la création de vice-présidences de commissions :

- Jean-Louis DEBELLUT, Vice-président délégué Sport Nature
- Philippe LAFRIQUE, Vice-président délégué (Sport & Politiques publiques)
- Christian LAGRANGE, Président délégué commission (Sport & Santé bien être)
- Gérard LESTERPT, Vice-président délégué (Sport & professionnalisation)
- Yves ORLIANGES, Vice-président délégué (Sport, Education & Citoyenneté)

Certaines de ces commissions ont commencées à fonctionner, les autres tout prochainement devront se rapprocher de leurs homologues des CDOS de la Région Nouvelle-Aquitaine et du CROS, pour les faire vivre plus intensément.

Ces statuts prévoient un changement par rapport au mode d'élections. En effet, les prochains candidats à l'élection de Président du CDOS devront présenter une liste bloquée de 7 membres

dont les vice-présidences exposées précédemment. Sachant que Sport Nature, dans notre département est indispensable à la composition de notre structure, cette délégation devra être occupée par un des membres du bureau restant ou du comité départemental. Pour ma part, je ne suis pas certain de pouvoir me représenter, que ce soit pour des raisons médicales, mais surtout statutaires, car le nombre de mandats possibles doit être limité à 2 ou 3. Si un membre du comité départemental désire dès à présent s'investir avec 6 autres membres, je me tiens à sa disposition afin d'effectuer le passage progressif à la nouvelle équipe. La prochaine élection verra donc un scrutin de listes bloquées et de scrutin uninominal pour le complément des membres du comité départemental.

Il a été constaté que le nombre des clubs fédérés, diminuaient d'année en année. A contrario le nombre de clubs de loisirs, bien souvent sans encadrements reconnus et sans obligation de présentation de certification médicale pour la pratique du sport, augmentent. Ceci n'est pas sans soulever d'inquiétudes, notamment lorsque le gouvernement prône l'augmentation de « pratiquants » et non de licenciés. On peut penser qu'il souhaite favoriser les pratiques privées non encadrées plutôt que les pratiques fédérées et encadrées.

L'état cependant désire accompagner l'emploi avec la création ou le soutien de 5 070 emplois sur le territoire français en privilégiant les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR). L'aide annoncée serait de 12 000 euros par emploi sur 2 ans.

Complémentairement aux soirées d'informations proposées dans le cadre du CRIB avec Aliso, nous devons développer sur notre territoire le programme de formation initié par le CROS.

Un chantier d'ampleur nous attend avec la labellisation de « Terre de Jeux » et du centre d'entraînement VTT. Nous ferons tout ce qui nous est possible de faire pour la promotion de ce magnifique outil qui pourrait être mis à disposition de notre département, des creusois et du club de Creuse Oxygène. Il faut également que cette occasion soit un moment fort de tout le sport creusois quel qu'il soit, et j'appelle tous les comités à participer à la journée de l'Olympisme du 23 juin, ceci afin que l'Héritage de 2024 soit effectivement une retombée pour l'ensemble du monde sportif.

La Creuse est un des départements préfigureurs du Service National Universel. Pendant 15 jours, des jeunes issus d'autres départements, seront cantonnés à Felletin. Le CDOS Creuse se tient à la disposition des services de l'Etat en charge du pilotage du SNU, pour effectuer des interventions éventuelles, au cours des séjours des jeunes, sur les valeurs du sport, du bénévolat et de la citoyenneté.

Concernant la gestion de la maison départementale des sports, nous avons remarqué que le prêt des salles de réunion était dissuasif pour les comités extérieurs, ceci malgré les coûts locatifs minimes. Ces loyers étaient surtout une compensation pour la charge constatée des fluides. Le Comité départemental du CDOS chargé de la gestion de la Maison des Sports a donc décidé la gratuité du prêt des salles à l'ensemble des comités, ceci bien entendu en donnant la priorité de ces locations aux locataires de la Maison des Sports.

Deux Services Civiques, Elodie TESTE et Marie SALAPIC sont arrivées au CDOS Creuse, depuis début mars, la mission Sport et Féminisation. Nous leur souhaitons la bienvenue et l'épanouissement qu'elles pourraient souhaiter dans l'accomplissement de cette tâche.

Soumises aux votes, ces orientations sont adoptées à l'unanimité.

11. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le trésorier remet ce budget prévisionnel. Il est annexé en 3 et 3-1

Il explique chaque rubrique et apporte les compléments d'informations demandés.

En ce qui concerne les salles de réunions, la gratuité d'utilisation était réservée aux comités locataires et les comités adhérents non locataires versaient un droit d'utilisation. Compte tenu que seules deux locations payantes furent enregistrées en 2018, le comité directeur propose à l'assemblée d'instaurer le prêt gratuit à tous les comités départementaux adhérents avec priorité aux comités locataires.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

12. COOPTATION DE MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR

Au sein de notre conseil d'administration, les comités départementaux appartenant aux fédérations nationales olympiques, aux fédérations nationales sportives, aux fédérations multisports ou affinitaires, aux fédérations scolaires ou universitaires sont représentés.

Toutefois, un poste disponible reste vacant et nous souhaiterions pallier à cette absence pendant les deux dernières années de ce mandat. Notre conseil d'administration peut accueillir un nouveau membre.

Aucune candidature n'étant parvenue, ce poste reste toujours vacant.

13. ELECTIONS DE DEUX VERIFICATEURS AUX COMPTES

Le mandat des vérificateurs aux comptes s'échelonne sur deux années. Elus en 2016, leur fonction s'achève à la fin de cet exercice.

En séance, la seule candidature de Bernard PARENTON est adoptée à l'unanimité.

Comme celui des membres du comité directeur actuel, son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale clôturant l'olympiade 2017-2020.

14. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question inscrite à l'ordre du jour.

15. INTERVENTION DES PERSONNALITES

Monsieur Patrick GIRARD, président du CDOS de la Vienne, membre du conseil d'administration du C.N.O.S.F.

Représentant des CDOS Nouvelle Aquitaine au conseil d'administration du C.N.O.S.F., il souhaite les visiter pour mieux connaître leurs activités et surtout assurer la "liaison ascendante" lors des réunions. Il souhaite être "le porte-parole" des territoires auprès du C.N.O.S.F. et des présidents de fédérations pour une prise en compte des suggestions émises. Connaître les politiques engagées au niveau territorial et leurs évolutions : "ce qui marche", "ce qui ne marche pas" afin de réussir ces changements de gouvernance prévus.

Des fédérations vont expérimenter la perception des dotations allouées à leur mouvement sportif en vue de les affecter à leurs structures. Le contrôle de l'utilisation de ces fonds sera confié à l'état.

Au sein du mouvement sportif, le réseau des C.D.O.S. et des C.R.O.S. reste des interlocuteurs indispensables à cette lise en œuvre.

Devant cet enjeu, nous devons nous servir de l'image des jeux pour développer les clubs fédérés.

Monsieur Hervé JAROIR, délégué aux sports de la ville de Guéret

Suite aux diverses informations émises et dont certaines mesures d'application restent à préciser, son optimisme demeure mesuré quant aux ressources destinées aux comités et aux clubs.

En ce qui concerne plus précisément la ville de Guéret, elle maintient son effort financier auprès des structures. Pour certaines d'entre elles, elles rencontrent des difficultés d'effectifs, de renouvellement des bénévoles mais également financier.

En ce qui concerne la construction de la piscine, ce chantier relève de la compétence de la communauté du Grand Guéret et chacun peut suivre la communication publiée à ce sujet.

Le nouveau complexe sportif sera inauguré en juin et il suggère de jumeler cet évènement avec les journées olympiques.

"Guéret ou La Creuse, terre de jeux" avec le centre d'entraînement pour le VTT dispose de plusieurs groupes de travail et la mairie y est représentée.

Pour conclure son intervention, il souhaite que tous les comités départements fonctionnent bien et s'approprient ces nouveaux changements.

Madame Marie-Christine BUNLON, vice-présidence du conseil départemental

Présente les excuses de la présidente et de monsieur Laurent DAULNY qui ne peuvent être présents à cette assemblée générale.

Elle rappelle l'efficacité du travail en commun réalisé entre l'Etat, le CDOS et le conseil départemental avec la mise en place d'une commission départementale commune dont le fonctionnement s'est avéré très productif.

L'engagement du conseil départemental envers les structures sportives demeure important et son niveau financier reste stable ce qui permet un accompagnement renouvelé.

L'engagement en matière de "Sport de nature" reste très important et permet la réalisation de nombreux aménagements destinés aux amateurs d'espaces pour le plaisir ou dans un esprit compétitif.

Elle encourage toutes les structures à accueillir les féminines au sein des diverses disciplines représentées.

Monsieur Antoine ARKI, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Chef de service jeunesse, sports et vie associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), rappelle le partenariat très fort entre l'état et le CDOS. Cette montée en puissance également liée à la professionnalisation a permis de très nombreuses actions.

Depuis 2004, le protocole d'accord conclu constituait une manière de faire ensemble, en direction d'un territoire particulier, pour le mouvement sportif.

Avec la mise en place de la nouvelle gouvernance, les attributions de l'Etat et du mouvement sportif se trouvent modifiées. Ainsi vingt-huit fédérations et le C.N.O.S.F. déclineront leurs objectifs de développement territoriaux dans le cadre de projets sportifs fédéraux (P.S.F.). S'ensuivra l'instruction des dossiers de demandes de subventions gérée par les fédérations retenues pour cette expérimentation. Pour les autres fédérations, la part territoriale continuera d'être appliquée et une note d'orientation régionale fixera les modalités pour les structures déconcentrées. Le dispositif "emploi, apprentissage et j'apprends à nager" demeure.

L'an passé, le fond de développement de la vie associative (F.D.V.A.2) a permis la conclusion d'une certaine cohérence dans l'attribution des aides. Cette année, cette reconduction s'envisage.

Cette nouvelle gouvernance confie le développement du sport aux fédérations au travers de projets. Ils devront prendre en compte les critères fixés par le ministère dont la prise en compte les zones de revitalisation rurale, l'accessibilité au sport, le coût des prestations, etc.

L'un des rôles de l'Etat consistera à visualiser la bonne application des P.S.F. sur les territoires.

La D.D.C.S.P.P. apportera aux structures, son soutien et son expertise pour bâtir des projets.

Antoine ARKI estime que les commissions du CDOS mises en place doivent prendre leur essor et apporter leur concours aux projets des communes, communautés de communes et au département.

Il souhaite que les jeux olympiques puissent conforter le sport fédéral dans toutes les disciplines.

Avant de conclure, il confirme l'organisation de cinq séjours dans le cadre du service national universel (S.N.U.) au lycée des métiers du bâtiment à Felletin (L.M.B). Ces séjours de cohésion nationale et de mission d'intérêt général pourraient partiellement faire découvrir les associations sportives.

Le président remercie les invités pour leurs interventions et également les responsables des comités départementaux de leur présence ainsi que les membres du conseil d'administration du CDOS.

Il clôt cette assemblée générale à 20 heures 45 et invite les participants à partager le pot de convivialité.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Christian LAGRANGE

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical strokes followed by a horizontal line and a small flourish.

Jean-Louis DEBELLUT

Balance générale définitive (Exercice clôturé)

La balance fait partie des livres comptables obligatoires avec le Grand Livre et les journaux. Elle doit être conservée pendant 10 ans.
En cas de contrôle, il peut vous être demandé de présenter ce document.

Du compte 1 au compte ZZZZZZZZZZ

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées

Comptes Comptes mouvementés

Centralisation des tiers : Aucune

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
101	Capital	10 910.29	61 148.10	-50 237.81
	Total Sous-classe 10	10 910.29	61 148.10	-50 237.81
129	Résultat de l'exercice (perte)	10 910.29	10 910.29	0.00
	Total Sous-classe 12	10 910.29	10 910.29	0.00
	Total Classe 1	21 820.58	72 058.39	-50 237.81
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 365.52		1 365.52
2184	Equipement siège social	10 179.49		10 179.49
	Total Sous-classe 21	11 545.01	0.00	11 545.01
28183	Amortissement matériel informatique		1 365.52	-1 365.52
28184	Amortissement mobilier MDS		4 083.67	-4 083.67
	Total Sous-classe 28	0.00	5 449.19	-5 449.19
	Total Classe 2	11 545.01	5 449.19	6 095.82
4687	Produits à recevoir	582.36	582.36	0.00
	Total Sous-classe 46	582.36	582.36	0.00
	Total Classe 4	582.36	582.36	0.00
50351	Compte titre Crédit Agricole	970.50	637.50	333.00
	Total Sous-classe 50	970.50	637.50	333.00
51211	Crédit Agricole	545 536.61	545 241.18	295.43
51212	Fond de réserve (livret)	250 375.45	202 375.45	48 000.00
	Total Sous-classe 51	795 912.06	747 616.63	48 295.43
	Total Classe 5	796 882.56	748 254.13	48 628.43
60414	Signalétique véhicule CDOS	736.80		736.80
60417	Prestation de serices - Entretien chaudière	129.67		129.67
60419	Entretien véhicule	30.00		30.00
60611	EDF / GDF siège social	4 474.88		4 474.88
60612	AEP Maison des Sports	55.53		55.53
60615	Achat carburant	964.41		964.41
60631	Fournitures entretien et petit équipement	124.73		124.73
60641	Fournitures administratives	307.17	5.00	302.17
60681	Aménagement Maison Départementale des Sports	26.80		26.80
60711	Achat coupes et médailles	177.50		177.50
60713	Achat récompenses Trophée des Sports	175.00		175.00
	Total Sous-classe 60	7 202.49	5.00	7 197.49
61321	Location siège social	15 600.00		15 600.00
61323	Location salle Trophée des Sports	271.00		271.00
61351	LLD Ford (location véhicule)	2 814.24		2 814.24
61411	Charges locatives	480.00		480.00
61511	Ménage siège social	917.97	91.86	826.11
61611	Assurance siège social	512.00		512.00
61612	Assurance voiture	687.00		687.00
	Total Sous-classe 61	21 282.21	91.86	21 190.35
62261	Honoraires formation PSC1	2 000.00		2 000.00
62264	Formation Service Civique	397.80		397.80
62265	Formation féminisation instances dirigeantes	12.00		12.00
62381	Pourboires, dons, cadeaux	178.79		178.79
62511	Déplacements réunions	404.92		404.92
62571	Frais de réception "Trophées des Sports"	887.32		887.32
62611	Frais postaux	189.32		189.32
62621	Frais de téléphone	532.87		532.87
62631	Frais de liaison internet	454.73		454.73
627	Services bancaires et assimilés	74.80		74.80
	Total Sous-classe 62	5 132.55	0.00	5 132.55
6411	Salaires	6 280.00		6 280.00

1/2

La balance fait partie des livres comptables obligatoires avec le Grand Livre et les journaux. Elle doit être conservée pendant 10 ans.
En cas de contrôle, il peut vous être demandé de présenter ce document.

Du compte 1 au compte ZZZZZZZZZZ

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées

Comptes Comptes movimentés

Centralisation des tiers : Aucune

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
64111	Reliquat salaire N-1	14.60		14.60
64112	Service Civique	13 951.88		13 951.88
6414	Indemnités et avantages divers	200.00		200.00
6481	Participation fonctionnement GE	496.00		496.00
6482	Adhésion au GE	38.11		38.11
6483	Participation à la formation	80.00		80.00
	Total Sous-classe 64	21 060.59	0.00	21 060.59
65111	Redevance Basi Compta	755.00		755.00
65112	Redevance Net Planning	26.08		26.08
65113	Redevance CDOS86 Annuaire du sport	500.00		500.00
	Total Sous-classe 65	1 281.08	0.00	1 281.08
6615	Agios bancaires	36.80		36.80
	Total Sous-classe 66	36.80	0.00	36.80
6756	Immobilisations financières-parts sociales CA	6.00		6.00
	Total Sous-classe 67	6.00	0.00	6.00
68111	Dotations aux amort. immobilisations incorporelles	1 440.91		1 440.91
	Total Sous-classe 68	1 440.91	0.00	1 440.91
	Total Classe 6	57 442.63	96.86	57 345.77
74111	Subvention CNDP		11 000.00	-11 000.00
74112	Subvention Conseil Départemental		6 500.00	-6 500.00
74113	Subvention Conseil Dép. pour "Maison des Sports"		10 000.00	-10 000.00
74118	Subvention Service Civique		14 743.33	-14 743.33
7412	Subvention Sport et Santé		500.00	-500.00
74121	Subvention Mission Lutte contre Drogues et Conduites Addicti		902.40	-902.40
	Total Sous-classe 74	0.00	43 645.73	-43 645.73
7511	Redevance Basi Compta		830.00	-830.00
75111	Redevance gestion Service Civique		1 930.00	-1 930.00
75611	Cotisations Comités année N		1 700.00	-1 700.00
75811	Loyer locataires MDS		7 105.00	-7 105.00
75813	Participation Cd à formation PSC1		825.00	-825.00
75816	Participation CD Médaillés Trophée des Sports		415.37	-415.37
75818	Participation ALISO dispositif CRIB		4 000.00	-4 000.00
7582	Location salle de réunion MDS		30.00	-30.00
75822	Location véhicule CDOS		665.38	-665.38
	Total Sous-classe 75	0.00	17 500.75	-17 500.75
76811	Intérêts livret		267.65	-267.65
76812	Intérêts compte titre		6.05	-6.05
	Total Sous-classe 76	0.00	273.70	-273.70
791624	Remb trop perçu déplacement Agent Développement		412.03	-412.03
	Total Sous-classe 79	0.00	412.03	-412.03
	Total Classe 7	0.00	61 832.21	-61 832.21
Total Balance		888 273.14	888 273.14	0.00
Total des comptes de Bilan		830 830.51	826 344.07	4 486.44
Total des comptes de Résultat		57 442.63	61 929.07	-4 486.44

ASSEMBLEE GENERALE CDOS-23Compte-rendu vérificateur des Comptes :Vendredi 29 Mars 2019Mr Paranton Bernard

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ,

1) Pour la énième fois, je tiens à souligner la qualité du travail effectué par le Trésorier du CDOS :

- qualité et clarté des documents comptables présentés
- connaissance et maîtrise de son budget
- la promptitude dans les réponses apportées à mes questions

2) Félicitations aux Comités-Départementaux qui dans leur immense majorité se sont acquittés assez rapidement de leur cotisation .

3) Bravo au Comité -Directeur du CDOS qui a géré avec sérieux son budget . Quand vous croisez les lignes prévisionnelles avec celles réalisées durant l'année écoulée on constate une certaine harmonie.

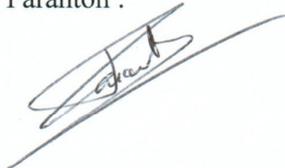
4) Par contre il y a un poste budgétaire que le Comité -Directeur ne maîtrise pas directement et qui concerne le quotidien de notre Maison des Sports . **Le poste EDF-GDF explose de plus 30% (1000 Euros)**. Forte hausse qui pour une grande partie trouve ses origines dans une forme « d'insouciances » : à savoir des lumières qui brûlent inconsidérément dans des bureaux , des couloirs et des salles de réunions . Face à un tel gâchis le Comité a du faire installer des minuteriers. Gageons que cette dépense non-prévue, permettra d'éviter à l'avenir des dépenses inconsidérées.

5) Autre souci important à gérer par notre Comité-Directeur : les accès à nos locaux qui régulièrement ne sont pas fermés à clef. Je vous rappelle que cette Maison-des-Sports est avant tout la notre et que plusieurs Comités ont du matériel coûteux entreposés . Comme le problème est récurrent ,là aussi le Comité-Directeur se doit d'investir afin de sécuriser Notre Maison-des-Sports

Oui je sais mon constat est dérangeant ,mais si je le fais , c'est pour défendre , le travail sérieux de nombreuses personnes , qui sont avant tout bénévoles . De plus cela fait 21ans que je côtoie le CDOS ,avec de nombreux espoirs déçus dans les premières années et maintenant que nous avons cette Maison-des-Sports il faut tout faire pour la préserver, car je pense quelle offre un confort de travail inestimable.

Merci de votre attention.

Mr Paranton :



BUDGET PREVISIONNEL ET SUIVI 2019

COMPTE	LIBELLE DES COMPTES	DEPENSES			
		Prévisionnel 2019	Réalisé au 22/03/2019	Projection au 31/12/2019	Réalisé 2018
60401	Duplication documents	-25,00 €	-22,40 €		
60414	Signalétique véhicule CDOS				-736,80 €
60417	Prestation de service - Entretien chaudière	-130,00 €			-129,67 €
60419	Entretien véhicule	-50,00 €	-20,00 €		-30,00 €
60611	EDF / GDF Maison Départementale des Sports	-4 500,00 €	-1 307,01 €		-4 474,88 €
60612	AEP Maison Départementale des Sports	-60,00 €			-55,53 €
60615	Achat carburant	-1 200,00 €	-320,78 €		-964,41 €
60631	Fournitures entretien et petit équipement	-125,00 €			-124,73 €
60641	Fournitures administratives	-350,00 €	-31,90 €		-302,17 €
60681	Aménagement Maison Départementale des Sports	-850,00 €	-702,31 €		-26,80 €
60711	Achats coupes et médailles	-200,00 €			-177,50 €
60713	Achat récompenses pour Trophée des sports	-200,00 €			-175,00 €
60721	Matériel informatique				
		-7 690,00 €	-2 404,40 €		-7 197,49 €
61321	Location siège social	-15 600,00 €	-3 900,00 €	-15 600,00 €	-15 600,00 €
61323	Location salle pour Trophée des Sports	-271,00 €	-271,00 €	-271,00 €	-271,00 €
61351	LLD Ford (location véhicule)	-2 814,24 €	-703,56 €	-2 814,24 €	-2 814,24 €
61411	Charges locatives	-500,00 €			-480,00 €
61511	Ménage siège social	-800,00 €	-174,50 €		-826,11 €
61512	Entretien extérieur MDS	-500,00 €			
61611	Assurance siège social	-550,00 €			-512,00 €
61612	Assurance voiture	-700,00 €			-687,00 €
		-21 735,24 €	-5 049,06 €	-18 685,24 €	-21 190,35 €
62261	Honoraires formation PSC1	-2 000,00 €	-720,00 €		-2 000,00 €
62263	Honoraires formation des acteurs du sport creusois	-300,00 €			
62264	Honoraires formation service civique	-400,00 €	-241,60 €		-397,80 €
62265	Formation féminisation instances dirigeantes	-100,00 €			-12,00 €
62381	Pourboires, dons, cadeaux	-150,00 €			-178,79 €
62511	Déplacements réunions	-450,00 €	-229,20 €		-404,92 €
62513	Déplacements membres sur Forums				
62571	Frais de réception « Trophée des Sports »	-900,00 €			-887,32 €
62611	Frais postaux	-200,00 €	-126,72 €		-189,32 €
62621	Frais de téléphone	-550,00 €	-81,98 €		-532,87 €
63631	Frais de liaison internet	-460,00 €	-71,00 €		-454,73 €
627	Services bancaires	-75,00 €	-7,50 €		-74,80 €
62811	Divers	-10,62 €			
		-5 595,62 €	-1 478,00 €		-5 132,55 €
63513	Taxe d'habitation				
6411	Salaire Agent de développement	-6 700,00 €	-3 568,00 €		-6 280,00 €
64111	Reliquat salaire N-1		-35,55 €		-14,60 €
64112	Service Civique	-14 000,00 €	-3 227,40 €		-13 951,88 €
64113	Dispositif Sésame				
6414	Indemnités de déplacements Agent de développement	-250,00 €			-200,00 €
6481	Participation fonctionnement Groupement Employeurs	-496,00 €	-248,00 €	-496,00 €	-496,00 €
6482	Adhésion Groupement Employeurs	-38,11 €	-38,11 €	-38,11 €	-38,11 €
6483	Participation formation Agent de développement	-80,00 €	-80,00 €	-80,00 €	-80,00 €
		-21 564,11 €	-7 197,06 €	-614,11 €	-21 060,59 €
65111	Redevance Basi Compta	-755,00 €			-755,00 €
65112	Redevance Net Planning	-26,08 €			-26,08 €
65113	Redevance CDOS 86 - Annuaire du sport		-250,00 €	-250,00 €	-500,00 €
		-781,08 €	-250,00 €	-250,00 €	-1 281,08 €
6615	Agios bancaires		-9,70 €		-36,80 €
			-9,70 €		-36,80 €
6756	Immobilisations financières - parts sociales CA	-6,00 €			-6,00 €
		-6,00 €			-6,00 €
68111	Dotations aux amortissements	-1 017,95 €			-1 440,91 €
		-1 017,95 €			-1 440,91 €
	DEPENSES TOTALES	-58 390,00 €	-16 388,22 €	-19 549,35 €	-57 345,77 €
864	Personnel bénévole	-19 600,00 €			
		-19 600,00 €			
	TOTAL GENERAL	-77 990,00 €	-16 388,22 €	-19 549,35 €	-57 345,77 €

COMPTE		LIBELLE DES COMPTES		RECETTES			
51212	Fond de réserve						
74111	Subvention CNDS	11 000,00 €					11 000,00 €
74112	Subvention Conseil Départemental	6 500,00 €					6 500,00 €
74113	Participation CD 23 pour la Maison des Sports	10 000,00 €					10 000,00 €
74114	Subvention CROS action Service Civique		3 200,00 €		3 200,00 €		
74118	Subvention Service Civique	14 000,00 €	3 296,66 €				14 743,33 €
74119	Subvention dispositif Sésame						
7412	Subvention Sport et Santé	500,00 €	500,00 €		500,00 €		500,00 €
74121	Subvention Mission Lutte contre Dopage et Conduites Addictives	900,00 €					902,40 €
74122	Subvention CNDS - CRIB						
		42 900,00 €	6 996,66 €		3 700,00 €		43 645,73 €
7511	Redevance Basi Compta	830,00 €	30,00 €				830,00 €
75111	Redevance gestion Service Civique	1 800,00 €	710,00 €				1 930,00 €
75611	Cotisations Comités année N	1 700,00 €	100,00 €				1 700,00 €
75811	Reversement loyer et charges Comités	7 105,00 €	915,00 €				7 105,00 €
75813	Participation à formation PSC1	825,00 €	125,00 €				825,00 €
75815	Participation UNSS journée de l'Olympisme						
75816	Participation « médaillés » Trophée des Sports	400,00 €					415,37 €
75817	Participation formation BASI COMPTA						
75818	Participation Aliso dispositif CRIB	2 000,00 €					4 000,00 €
75820	Location salle de réunion MDS	50,00 €					30,00 €
75821	Formation journée civique et citoyenne						
75822	Location véhicule CDOS	500,00 €	293,14 €				665,38 €
		15 210,00 €	2 173,14 €				17 500,75 €
76811	Intérêts livret	274,00 €	311,95 €		311,95 €		267,65 €
76812	Intérêts compte titre	6,00 €					6,05 €
		280,00 €	311,95 €		311,95 €		273,70 €
791621	Remboursement AEP MDS						
791624	Remboursement trop perçu déplacements Sébastien		145,47 €		145,47 €		412,03 €
791625	Remboursement CNOSF		198,24 €		198,24 €		
			343,71 €		343,71 €		412,03 €
	RECETTES TOTALES	58 390,00 €	9 825,46 €		4 355,66 €		61 832,21 €
870	Bénévolat	19 600,00 €					
		19 600,00 €					
	TOTAL GENERAL	77 990,00 €	9 825,46 €		4 355,66 €		61 832,21 €
120 ou 125	Résultat de l'exercice		-6 562,76 €		-15 193,69 €		4 486,44 €